

OBJET :

**ANNULE ET REMPLACE  
LA DÉCISION  
N° A\_D\_2025\_0169**

**RÉGIE DE RECETTES  
"ENTRÉE VILLAGE NATURISTE"**

**TARIFICATION DES ENTRÉES  
AU VILLAGE NATURISTE  
CAP D'AGDE**

Direction des finances  
MR

**DÉCISION  
N° A\_D\_2025\_0314**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉCISIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE D'AGDE**

LE Maire de la Ville d'AGDE,

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**VU** la délibération n°02 du 07 juin 2024 aux termes de laquelle le Conseil Municipal de la ville d'Agde a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article susvisé,

**VU** l'arrêté municipal n°A\_AP\_2024\_0281 du 28 novembre 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Clémence RAPHANEL, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et à l'optimisation budgétaire,

**VU** la décision municipale n°A\_D\_2025\_0098 du 19 février 2025 portant sur la création de la régie de recettes « Entrée Village Naturiste »,

**VU** la décision municipale n°A\_D\_2025\_0169 du 12 mars 2025 portant sur la tarification des entrée au Village Naturiste du Cap d'Agde,

**Considérant** que la décision n°A\_D\_2025\_0169 du 12 mars 2025, fixant les tarifs, comporte une omission concernant la mention explicative signalée par un astérisque<sup>1</sup> au sein du grand I « Résidents extérieurs », il y a lieu de procéder à sa révision,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :**

Annule et remplace la décision n°A\_D\_2025\_0169 du 12 mars 2025 fixant les tarifs des droits d'entrée au Village Naturiste du Cap d'Agde.

**ARTICLE 2 :**

Les tarifs des droits d'entrée au Village Naturiste du Cap d'Agde sont fixés comme suit :

**1. Tarifs "Résidents Extérieurs"**

Durée	Véhicules				Piéton (1pers.)
	1-2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	
1 jour	27 €	38 €	49 €	60 €	11,50 €
3 jours	66 €	98 €	131 €	163 €	-
7 jours	98 €	152 €	206 €	260 €	54 €
14 jours	110 €	168 €	226 €	284 €	58 €
21 jours	120 €	186 €	252 €	318 €	66 €
28 jours	132 €	203 €	274 €	345 €	71 €

Saison	230 € / 186 € <sup>1</sup>	-	-	-	120 € / 88 € <sup>1</sup>
--------	----------------------------	---	---	---	---------------------------

**<sup>1</sup> Résidence en Agde (Tarif réduit).**

Les abonnements en jours s'entendent en jours consécutifs et autorisent l'accès après 20 heures.

La carte annuelle véhicule est valable pour un maximum de deux personnes.

**2. Tarifs "Contrat de location de Passage"**

Durée	Tarif
1 à 3 jours	16,50 €
7 jours	19,50 €
14 jours	22 €
21 jours	25 €
31 jours	27 €
+ 31 jours	32 €

**ARTICLE 3 :**

Tarifs "Résidents intérieurs" à l'année

**1. Propriétaires**

Statut	1 <sup>er</sup> Carte	2 <sup>ème</sup> Carte	3 <sup>ème</sup> Carte	Carte Piéton (LPP)
Appartement Propriétaire <sup>1</sup>	Gratuit	Gratuit	13 €	12,50 €
Garage Propriétaire <sup>2</sup>	Gratuit	-	-	-
Bateau Propriétaire	Gratuit	12,50 €	-	12,50 €
Campeur Propriétaire	26 €	12,50 €	-	12,50 €

<sup>1</sup> Pour les multipropriété : 6 cartes maximum

<sup>2</sup> Propriétaire seulement d'un garage : 1 carte maximum

**2. Locataires**

Statut	1 <sup>er</sup> Carte	2 <sup>ème</sup> Carte	3 <sup>ème</sup> Carte	Carte Piéton (LPP)
Locataire Appartement à l'année	31 €	15,50 €	-	12,50 €
Locataire Garage à l'année	31 €	-	-	-

**3. Autres Tarifs**

Prestation	Tarif
Rachat du support (perte, vol...)	12,50 €
Laisser-Passer Piéton (1carte/famille)	12,50 €
Invitations – Services Publics	Gratuit
Métiers Internes	Gratuit
Métiers Externes	16,50 €
Ré-encodage campeurs	3 €
Cartes Invités UPTN (2 personnes)	69 €
Carte Hors Saison (octobre à mars)	22 €

**ARTICLE 4 :**

Le Maire de la ville d'Agde informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

SLO

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés chacun de la présente décision qui est transcrite au registre des décisions de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,

**L'Adjoint au Maire déléguée,**

**Mme Clémence RAPHANEL**

Transmis en préfecture : 24/04/2025

Affiché le : 24/04/2025

Notifié le :

Signé électroniquement par : Clémence RAPHANEL

Date de signature : 23/04/2025

Qualité : Adjointe au Maire déléguée aux finances et à l'optimisation budgétaire